



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

ARR 26 - 270
Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260925-ARR26-270-AR
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

Direction Population
Service Affaires Générales et Etat Civil
Affaire suivie par AR
Tél. : 01.89.12.40.84

Publié le
25 SEP. 2026

ARRETE

OBJET : Autorisation accordée à Madame Nassrine Broneer représentante de la société Nassrine Broneer dont le siège social est situé au 8 rue Detaille à Champigny-sur-Marne, d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à l'occasion du Concert à la bougie « Naïssam Jalal et Claude Tchamitchian », qui se tiendra au Théâtre Gérard-Philipe, 54 boulevard du Château, le mardi 6 octobre 2026 de 19h00 à 00h00.

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L.3321-1 et L.3334-1 à L.3335-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008/5324 du 22 décembre 2008 portant interdiction d'établissement des débits de boissons autour de certains édifices et bâtiments ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/3254 du 14 octobre 2016 portant réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons à consommer sur place dans le Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints de Champigny-sur-Marne daté du 21 mars 2026 ;

Vu l'arrêté n° ARR26-100 en date du 30 mars 2026 donnant délégation de fonction à Monsieur Michel DUVAUDIER, 12^{ème} adjoint au Maire, en application de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par Madame Nassrine Broneer, représentante de la société Nassrine Broneer, en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion de la manifestation susvisée ;

ARRETE

ARTICLE 1 : DONNE AUTORISATION à Madame Nassrine Broneer à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à l'occasion du Concert à la bougie « Naïssam Jalal et Claude Tchamitchian », qui se tiendra au Théâtre Gérard-Philipe, 54 boulevard du Château, le mardi 6 octobre 2026 de 19h00 à 00h00.

ARTICLE 2 : INDIQUE que la Directrice générale des services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 3 : DIT que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Champigny-sur-Marne ;
- Madame Nassrine Broneer représentante de la société Nassrine Broneer.

Fait à Champigny-sur-Marne le

25 SEP. 2026

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Michel DUVAUDIER



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télé recours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.